

Rapport du mentor aux fins de paiement – Heures de mentorat autorisées au préalable

Instructions

Veuillez soumettre votre rapport à secondchair@lao.on.ca.

Date du rapport :

(JJ-MM-AAAA)

Nom du mentor :

Heures approuvées

d'avance :

Heures déclarées à ce jour :

Valable jusqu'au :

Solde restant :

Période de rapport :

Du :

(JJ-MM-AAAA)

Au :

(JJ-MM-AAAA)

Détails du rapport n°1

Certificat délivré :

Numéro de certificat :

Date du début du service :

(JJ-MM-AAAA)

Rôle :

Mentor

Mentoré

Type d'affaire :

Droit civil

Droit criminel

Droit de la famille

Immigration

Santé mentale

Réfugiés

Nombre d'heures :

Détails du rapport n°2

Certificat délivré :

Numéro de certificat :

Date du début du service :

(JJ-MM-AAAA)

Rôle :

Mentor

Mentoré

Type d'affaire :

Droit civil

Droit criminel

Droit de la famille

Immigration

Santé mentale

Réfugiés

Nombre d'heures :

Détails du rapport n°3

Certificat délivré :

Numéro de certificat :

Date du début du service :

Rôle :

Mentor

Mentoré

(JJ-MM-AAAA)

Type d'affaire :

Droit civil

Droit criminel

Droit de la famille

Immigration

Santé mentale

Réfugiés

Nombre d'heures :

Détails du rapport n°4

Certificat délivré :

Numéro de certificat :

Date du début du service :

Rôle :

Mentor

Mentoré

(JJ-MM-AAAA)

Type d'affaire :

Droit civil

Droit criminel

Droit de la famille

Immigration

Santé mentale

Réfugiés

Nombre d'heures :

Détails du rapport n°5

Certificat délivré :

Numéro de certificat :

Date du début du service :

Rôle :

Mentor

Mentoré

(JJ-MM-AAAA)

Type d'affaire :

Droit civil

Droit criminel

Droit de la famille

Immigration

Santé mentale

Réfugiés

Nombre d'heures :

Total pour ce rapport :

Les renseignements personnels figurant dans le présent formulaire sont recueillis en vertu de l'article 84 de la *Loi sur les services d'aide juridique* et seront utilisés aux fins de l'administration générale des paiements aux avocats, y compris la gestion des causes, l'application des honoraires forfaitaires et du tarif, les augmentations discrétionnaires, les examens, les autorisations de débours, les demandes de paiement accéléré, la facturation tardive, la limite de facturation annuelle et les recouvrements. En outre, ils seront utilisés pour la gestion des listes d'avocats, y compris les enquêtes et la radiation temporaire ou permanente de la liste d'avocats. Les questions à ce sujet doivent être adressées à la coordonnatrice de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée, 40, rue Dundas Ouest, bureau 200, Toronto (Ontario) M5G 2H1; 416 979-1446 ou 1 800 668-8258.

Soumettre

Enregistrer

Imprimer

Réinitialiser